

# EDITORIAL



## **C**ENT FOIS SUR LE METIER, REMETTEZ VOTRE OUVRAGE...

*Métier jeune, au cœur des collectivités de travail en entreprise, la médecine du travail est condamnée à l'adaptation, au fil des changements de société. D'abord prévention tertiaire, puis secondaire, son rôle prescriptif, normatif, le plus souvent individuel, parut vite étriqué avec l'arrivée de l'ergonomie, puis de la psychodynamique du travail, basées sur le consensus social.*

*Le colloque singulier, alors revisité, remanié, s'est enrichi, au delà de simples algorithmes médicaux (symptômes, diagnostic, traitement) par l'écoute attentive du sujet et du sens qu'il donne à son métier, prenant en compte les moyens mis à sa disposition pour s'organiser. Depuis les années quatre-vingt dix, avec l'apparition de la précarité sous toutes ses formes et des contraintes organisationnelles liées à une idéologie très structurée dont nous avons sous-estimé la force et l'effet de rouleau compresseur, le cabinet médical devient parfois le seul lieu de parole en entreprise. Nous en sommes à l'écoute compréhensive et à l'éthique de compassion, qui ouvrent la voie à une clinique médicale nouvelle, la psychopathologie du travail. Face à la souffrance individuelle, cette éthique là, si elle permet la déculpabilisation, si elle rassure — « Docteur, dites-moi si je suis folle » — car elle démontre les liens avec des faits objectifs au travail, par contre, ne permet pas de transformer les conditions de travail.*

*Alors que l'entreprise se réapproprie parfois l'ergonomie comme formidable outil de dépossession des savoir-faire, de rentabilité économique et de rigidification des procédures — norme ISO oblige — sans prendre en compte les liens santé-travail, alors que le management commence déjà à phagocyter le vocabulaire de la psychodynamique du travail et associe ceux des médecins qui voudraient exercer seuls leur rôle de préventeur en entreprise, nous atteignons le point de rupture ! Il nous faut refuser ce rôle de conseiller exclusif, de comanager qui nous conduirait à perdre la confiance des salariés, voire à cautionner des licenciements en les "positivant". La spécificité du métier doit rester la défense du point de vue de la santé au travail, au côté des salariés et de leurs représentants. Tantôt expert aux connaissances scientifiques parcellaires, mais objectives, tantôt acteur, le médecin du travail doit alimenter la dynamique des rapports sociaux d'entreprise, nécessaire à*

*la transformation des conditions de travail, tout en interpellant les interlocuteurs de l'espace public externe, dont l'inspection du travail, la CRAM, les chambres de métiers, les pouvoirs publics... l'action préventive étant bien entendu précédée d'une compréhension globale des phénomènes, incluant l'analyse de la réalité de l'activité, des stratégies et des marges de manœuvre des sujets acteurs pour faire face, de l'existence ou non de collectifs de défense, de CHSCT, de rapports de force éventuels ou du consensus.*

*Toutefois l'organisation du travail actuelle, basée sur la flexibilité, précarise les salariés et se trouve alors source de problématiques nouvelles. L'intensification du travail met en lumière le vieillissement et l'usure professionnels — l'augmentation des pathologies ostéoarticulaires en étant l'une des illustrations. Polyvalence rime avec polyexposition et possible interaction des nuisances... Lorsque l'économie ne s'embarrasse plus de morale, que nos propositions au cas par cas (aménagement de poste, mutation) sont bien souvent vouées à l'échec, que nos observations sur une collectivité en entreprise, malgré qu'elles sensibilisent les acteurs sociaux, ne décident pas les directions à investir, que ce soit en prévention primaire, voire même secondaire, il nous paraît urgent de réintroduire la notion de sujet citoyen, d'espace public et de socialiser ces phénomènes et en premier lieu la souffrance psychique liée à l'organisation du travail.*

*Il s'agit donc de regrouper nos efforts et de bâtir collectivement cette nouvelle clinique médicale basée sur le psychopathologie du travail, de construire en coopération les règles du métier, et de dénoncer ensemble la pathogénicité de l'organisation du travail actuelle en préservant le rôle de témoins des médecins du travail, car **ce témoignage est prise de position** de ne pas dissimuler le réel, elle-même contre-pouvoir dans l'entreprise. Elle devra se faire aussi par un regroupement des énergies et un travail d'équipe sous forme d'études épidémiologiques, monographies, ou toute autre production issue d'un fonctionnement en réseau basé sur la confiance permettant de donner aux confidences entendues et à ceux qui nous les livrent dans le colloque singulier, un nouvel espace de parole hors entreprise. La visibilité sociale permettra seule de réinterroger la politique de la Santé Publique pour qu'elle prenne en charge ces questions essentielles de **santé au travail**, car là se joue aussi la **santé de notre société**, le socle de notre citoyenneté.*

*Briserons-nous ainsi l'enclavement actuel du métier ? **La profession de médecin du travail a-t-elle un avenir ?***

*La fin historique de l'amélioration de la condition salariale nous projette vers une interrogation qu'il nous faudra bien affronter... **A DEMAIN !***

**Jocelyne Machefer**  
**présidente de l'Association Santé et Médecine du Travail**